

## LA PETITE AVOCETTE

Lettre d'information des réseaux naturalistes de Picardie Nature

#### VIE DU RESEAU

#### Réunion du réseau

La réunion de printemps du Réseau Avifaune aura lieu le samedi 08 mars, salle Sarrazin à Noyon à 18h00. A cette occasion nous ferons le bilan des activités du dernier semestre.

#### Compte-rendu de la réunion du 23/11/02

Personnes présentes : BAVEREL D. (DB), BOUCHINET F. (FB), BOUSSEMART A. (AB), COMMECY X. (XC), DE LESTANVILLE H (HDL), DECOUTTERE T (DT), FOURNIER E (EF), GAVORY L. (LG), HOSTEN C. (CH), KASPRYCHX R. (RK), LEGRIS S (SL), LEPOIVRE C (CP), MAILLIER S (SM), MATHOT W. (WM), MISENBRANDT H (HM), RIGAUX T. (TR).

Personnes excusées : BAWEDIN V, DAUMAL T, DECORY P, FRANCOIS R, LOUVET C, MORENIAUX J.

Le compte-rendu de la précédente réunion n'amène pas de remarques.

LG propose un tour de table afin d'établir l'ordre du jour. Il propose de faire le point sur l'état d'avancement des différentes enquêtes en cours, de discuter des futures enquêtes et d'examiner le projet de masque de saisie. TR ajoute qu'il souhaite que soient examinés les différents points relatifs à la gestion du réseau et de la base de données, pour lesquels il a envoyé une note à différentes personnes.

#### I. Enquêtes en cours.

- Rapaces non rupestres nicheurs: XC indique que l'ensemble des résultats est parvenu. Le bilan régional sera publié prochainement. La synthèse nationale le sera en 2003.

- STOC/EPS: XC précise que le bilan 2002 est terminé. Un seul observateur n'a pas encore transmis ses résultats.

Comptage des oiseaux d'eau stationnant à la mijanvier: LG présente le bilan du comptage de début 2002. Malgré le temps froid, et la prise en glace de la majorité des plans d'eau, 24 super-sites réunissant 222 sites, ont été visités par 44 observateurs. Les résultats sont présentés par espèce. Il insiste sur la nécessité de dénombrer simultanément les sites élémentaires entre lesquels des mouvements d'oiseaux sont connus.

Pour le comptage 2003, il propose que la même organisation soit mise en place. Pour le secteur « Vallée de la Somme en amont de Péronne », il recherche un observateur. TR demande si le découpage actuel des secteurs est immuable. LG répond que pour l'instant, il doit rester le même. Il a été arrêté en 1993 sur la base des unités géographiques qui étaient précédemment prospectées. Il s'agit ainsi de pouvoir comparer les données d'une année sur l'autre. TR déplore le manque de diffusion de la carte.

Ensuite, LG propose de répartir les secteurs pour le comptage 2003. XC se dévoue pour prospecter l'amont de Péronne. WM explique que le comptage sur la vallée de l'Oise ne peut pas être réalisé sur une seule journée; il aura donc lieu sur le week-end. TR se propose comme en 2002 de coordonner le comptage sur la Plaine maritime. Dans le souci de pallier le risque réel de subir de mauvaises conditions météorologiques lors du dénombrement, il propose de faire un premier comptage les 4 et 5 janvier 2003 afin de pouvoir renouveler l'opération les 18 et 19. LG se propose pour prospecter la vallée de la Souche. Enfin, EF, SL et HM se portent volontaires pour la vallée de la Bresle.

XC précise que le comptage IW doit être également l'occasion de dénombrer les dortoirs de Grands Cormorans.

TR engage la discussion sur le fonctionnement du réseau et notamment sur le statut de membre de ce

réseau. Le débat s'engage sur les conditions d'appartenance à ce réseau. CH estime qu'une dimension à prendre en compte est certainement la contribution de la personne aux travaux du réseau.

souhaite savoir comment les deviennent membres du réseau. En réponse, LG répond qu'en 1996, il a été demandé aux observateurs susceptibles de participer aux activités d'un réseau « ornitho » de renvoyer un coupon. Un certain nombre l'ont fait. Cette démarche a permis d'établir une première liste qui depuis a évolué. En effet, les personnes qui au cours des 6 dernières années ont participé aux activités d'étude de l'avifaune ou qui étaient susceptibles de le faire ont été intégrées sans démarche particulière de leur part. La liste a ainsi été revue à plusieurs reprises. De même, les personnes qui manifestement ne participaient pas en ont été rayées. TR constate qu'il y a une part d'arbitraire dans cette façon de faire, ce qu'admet LG. TR le regrette et estime qu'il faut être irréprochable sur la démarche. Il précise qu'il lui semble nettement préférable de fonder cette adhésion sur une démarche objective et équitable, plutôt que sur des choix qui relèvent de l'affect ou de contentieux interpersonnels. Il estime que cela pourra être fait plus aisément dans la mesure où les objectifs du réseau seront clairs.

CH rappelle que la Petite Avocette ne fait pas l'objet d'un abonnement mais qu'elle est envoyée aux collaborateurs. Il s'agit d'une note interne.

XC reprend l'idée de TR d'établir une charte. En effet, TR précise qu'il estime souhaitable d'établir une plate-forme comprenant différents aspects du fonctionnement du réseau, notamment un engagement à valoriser les données accumulées en faveur de la protection de la nature. HDL fait remarquer que chacun a des centres d'intérêt différents, et qu'il n'est, de ce fait, pas favorable à l'établissement d'un cadre trop restreint. Il ne voit donc pas l'intérêt d'une telle charte.

AB demande à TR ce qu'il entend par « protection de la nature ». TR répond que le réseau doit devenir un lieu d'impulsion des idées, et présente une liste d'actions réalisables au sein de l'association. LG fait remarquer qu'un bon nombre de personnes assure des observations, mais que peu d'entre elles valorisent ces données pour la protection effective des espèces et des espaces qu'elles fréquentent. Ce travail plutôt administratif est peu prisé. Il estime qu'il manque donc un maillon dans le dispositif.

DB pense qu'il faut réduire le délai en matière de retour d'informations. Sur ce point TR estime que dès que l'on collecte des données, il faut s'engager à les restituer. XC est d'accord pour pousser les observateurs et les coordinateurs d'enquêtes à s'engager au minimum moralement sur ce point.

Ensuite, HDL soulève le problème de l'accessibilité à la base de données. TR s'étonne que depuis que la base est alimentée les règles d'accessibilité n'aient pas été arrêtées. LG répond qu'il n'y a pas eu de demandes de données et qu'ainsi la question ne s'est pas posée. Il convient de la nécessité de définir des règles, dans la perspective de la pérennisation du poste de « gestionnaire de données », entre autres, par la fourniture rémunérée de données à des tiers (bureau d'études, Etat, collectivités...). Il estime que ces règles ne sont pas faciles à définir car les cas de figure sont très variés. Au minimum, les personnes qui enrichissent la base devraient pouvoir y avoir accès. CH se demande s'il faut traiter de la même façon les personnes envoyant un grand nombre de données et celles qui en envoient quelques unes par an. TR, propose de voir ce qui se passe dans les autres régions, afin de connaître des règles d'accessibilité aux bases de données.

LG propose également que l'observateur qui transmet ces données puisse faire le choix quant à leur niveau d'utilisation (standard ou restreinte).

XC souhaite que soit clairement nommé le pilote du réseau. Il demande s'il y a des candidats. Seul LG se propose. Il est donc élu.

TR se propose de rédiger un protocole concernant l'accès à la base de données. LG lui indique que ce travail sera fait par l'ensemble des têtes de réseaux naturalistes travaillant au sein de l'association, et sera proposé lors de la prochaine réunion. La date de cette dernière est arrêtée au samedi 8 mars 2003.

TR quitte la réunion.

DB soulève le problème de la gestion des données d'espèces communes. XC rappelle qu'une liste des données devant être transmises existe. LG propose que seules soient entrées les données d'espèces communes recueillies dans un cadre défini : STOC... et notamment les inventaires (liste complète des espèces contactées sur un même site où l'observateur sera resté au minimum une demi-heure par exemple : proposition à approfondir).

XC revient sur la restitution des données, sous la forme de synthèse en particulier dans l'Avocette. Il s'insurge contre le délai trop long de sortie des synthèses, notamment de celle de 98. Il estime que LG en est responsable. Ce dernier répond qu'il a eu d'autres dossiers à traiter. XC fait remarquer que 3 rédacteurs ont arrêté et s'inquiète du devenir de ce travail.

AB demande qui est prêt à contribuer à la rédaction de la synthèse. Personne ne répond.

LG demande dans quel délai elle doit être sortie. Parallèlement, il soulève le problème de la mise dans le domaine public de données qui pourraient être valorisées autrement, notamment pour financer le poste de gestionnaire de données.

XC propose pour alléger le travail de rédaction, d'accroître le caractère synthétique. Dans ces conditions, il estime qu'un délai de 1,5 à 2 ans paraît tout à fait envisageable. L'assemblée est plutôt favorable à cette proposition. Il ajoute que le caractère synthétique devrait réduire certaines possibilités d'utilisation.

SM se demande s'il ne faut pas revoir le pas de temps : année civile, saison.

XC demande à l'assemblée si le caractère pluridisciplinaire de la revue lui plaît. Cela n'amène pas de remarques.

L'examen des enquêtes en cours est repris.

- Enquête « Guêpiers nicheurs »: XC fait remarquer qu'il n'a reçu aucune observation.
- Atlas reptiles/amphibiens: LG va reprendre contact avec la DIREN pour établir le plan de financement après avoir établi le budget de l'opération. XC souhaite connaître les modalités de rédaction de cet atlas. LG répond que cela n'a pas été discuté avec les 3 coordinateurs. Il estime que l'importance de la tâche sera fonction de la taille de l'ouvrage et donc du budget disponible.
- Atlas micro-mammifères: SM déplore le manque de données pour les espèces communes (écureuil, hérisson...). Pour les pelotes, il estime qu'il faut continuer la prospection des clochers, notamment dans certains secteurs tels que le Sud de l'Oise.

#### II. Enquêtes à venir.

- Enquête Vanneaux/Pluviers: Vu les effectifs de Pluviers dorés notés récemment, LG envisage de programmer un nouveau comptage au cours des semaines à venir.
- Recensement Grands Cormorans : XC fait part de son mécontentement au sujet de l'annonce qui est passée dans la Petite Avocette car elle est incomplète. SL et LG s'en excusent. XC présente l'opération et les modalités de cette enquête : recensement des dortoirs et des colonies reproductrices.

#### III. Présentation de la matrice.

CH et SL présentent la matrice naturaliste qui permet d'importer directement des fichiers Excel dans Fnat. Cette matrice sera complétée puis envoyée par mail et présentée dans la Petite Avocette.

#### IV. Informations diverses.

HDL signale qu'un groupe du CORIF s'est créé dans le Sud de l'Oise (plaines et forêts de France). Il serait d'accord pour transmettre ses observations au GEOR 60 et à Picardie-Nature.

#### **ENQUETES EN COURS**

### Recensement des colonies de reproduction de Grands Cormorans.

Dans la foulée du recensement des hivernants et pour mettre les connaissances nationales au niveau de celles venues des autres pays d'Europe, un recensement national des colonies de reproduction des Grands cormorans côtières et continentales sera organisé ce printemps 2003.

Un passage aux sites en mai ou en juin au minimum avec comptage de tous les nids occupés est demandé.

Les colonies seront localisées précisément sur une copie de carte (indispensable pour les nouvelles colonies s'il y en a) mais le coordonnateur national s'engage à ne pas publier cette localisation précise (protection indispensable); les colonies seront uniquement localisées à l'échelle du département dans le bilan national.

Retourner les résultats du (ou des) comptage au plus vite à :

Xavier COMMECY (coordonnateur régional) 4 place Godailler Decaix 80800 GENTELLES ou xavier.commecy@wanadoo.fr

(envoi au plus tard au 15 août).

Comme habituellement, un bilan régional sera fait dans *l'Avocette*, notre revue.

D'avance merci pour votre participation à ces deux enquêtes.

Xavier COMMECY

Picardie Nature - 14 place Vogel B.P. 835 80000 AMIENS

Tel: 03.22.97.97.87 Fax: 03.22.92.08.72

Site internet: http://www.picardie-nature.org
Mail: contact@picardie-nature.org
Liste de discusssion: Obspicardie:
obspicardie@yahoogroupes.fr

# Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable RECENSEMENT NATIONAL DES COLONIES DE REPRODUCTION DU GRAND CORMORAN printemps 2003

Fiche à retourner remplie à :	[·	D	) TO
Loïc Marion, coordinateur national MNHN-Université de Rennes		Département :	N°
Laboratoire d'Evolution des Systèmes		Commune:	
Naturels & Modifiés, Campus Beaulieu		Code postal:	
35042 RENNES cedex tel. 02 23 23 61 44 fax 02 23 23 51 38	ī	Nom de la colonie, lie	eu-dit :
Organisme recenseur :	•	Coordonnées géograp	ohiques (IGN)
	1	Date du comptage:	
Nom du coordinateur départemental ou rég	gional:		
Nom de l'observateur :		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
adresse de l'observateur :			
RECENSEMENT DE LA COLONIE			
Recensement antérieur (rappel)			
Recensement de 2002-03			-
Biotope et supports du dortoir :			
Autres renseignements éventuels :			

Le coordinateur départemental ou régional doit envoyer chaque fiche au coordinateur national avec une carte de synthèse (photocopie d'une carte IGN) localisant toutes les colonies